

CARAMAN

DIMANCHE 6 DECEMBRE 2026

BOURSE

DISQUES – BD - JOUETS ANCIENS

Installation à partir de 6h00

Voir règlement au verso.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : Hubert au 05 61 83 22 32 (laisser message)
Bulletin d'inscription à envoyer : Hubert BACOU – St Martin – 31 460 SEGREVILLE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

N° DE TELEPHONE :

MAIL :

Forfait de réservation : **10 € le mètre.**

Plateau repas (Assiette crudités – Cassoulet de fèves – Fromage – Pâtisserie – Café – verre de vin)

Soit : (nombre de mètres) X 10 € =€

Si réservation plateau repas : x 18 € =€

Montant total de la réservation : €

Cette réservation ne pourra être prise en compte qu'accompagnée de :

- ✓ Un **chèque** correspondant au montant total de la réservation rempli à l'ordre **des Collectionneurs de CARAMAN.**
- ✓ La **photocopie de la Carte Nationale d'Identité** Recto Verso de la personne présente sur le lieu de vente, propriétaire des collections exposées à la vente obligatoirement.
- ✓ Le présent **bulletin complet et signé.**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et des horaires.

Fait à :Le :2026

Signature,

REGLEMENT BOURSE TOUTES COLLECTIONS

Article 1 : La bourse est organisée par l'association Les Collectionneurs de Caraman dans le centre culturel de CARAMAN avec le concours de la municipalité de Caraman qui soutient les organisateurs de cette manifestation.

Article 2 : La bourse a pour but de faciliter l'esprit d'échange (troc) promotion et vente de tout objet de collection suivant l'autorisation de la vente au déballage délivrée par la Mairie de CARAMAN.

Article 3 : Peuvent faire l'objet d'une vente/échange tout présenté en tant qu'objet d'occasion et ne présentant pas de danger en lui-même ; **sont INTERDITS : Armes blanches, armes à feu, armes neutralisées, munitions, explosifs, sous peine d'exclusion immédiate de la manifestation.**

Article 4 : Est considéré comme exposant, toute personne ayant envoyé dans les délais autorisés son bulletin de réservation accompagné des pièces d'identification et du règlement correspondant. **Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature ou d'exclure tout exposant, qui a leur avis troublerait le bon ordre ou la moralité de cette journée, sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnité de toute sorte.**

Article 5 : Les emplacements ne seront attribués qu'après réception du bulletin de réservation et dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Pour des raisons de sécurité, **il est formellement interdit de modifier les emplacements des tables et de dépasser les limites réservées de chacun.**

Article 6 : Par leur inscription, les exposants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, perte ou détérioration, etc... Les objets et documents exposés sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls, y compris par cas fortuit ou de force majeure, comme le feu, accident, attentat ou catastrophe naturelle.

Article 7 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les douanes, contributions publiques et polices diverses. Il en est de même en cas de mensonge, tricherie et falsification de documents desdits exposants.

Article 8 : L'installation des exposants pourra s'effectuer à partir de 6 h. L'entrée au public est fixée à 8 heures jusqu'à 18 heures inclus, sans interruption. Les exposants s'engagent à respecter ces horaires durant la journée ou d'en assurer le gardiennage.

Article 9 : Chaque exposant devra présenter une pièce d'identité et établir la provenance des objets qu'il présente, s'il lui en est fait la demande par une autorité dûment mandatée. (Organisateur ou autre)

Article 10 : Le renvoi du bulletin de réservation ci-joint entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 11 : Conformément à la loi, l'exposant non inscrit au registre du commerce atteste sur l'honneur sa non-participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Chacun est prié de reprendre ses déchets et emballages à la fin de la manifestation.